



# **RAPPORT DE GESTION**

**2017**

**PRÉAVIS NO 06/2018**

**ARZIER-LE MUIDS**



# TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	1
1 Administration Générale .....	4
1.1 Municipalité .....	4
1.2 Conseil communal .....	7
1.3 Greffe municipal .....	10
1.4 Personnel communal.....	11
1.5 Intérêts généraux.....	12
1.6 Informatique.....	14
2 Finances .....	15
2.1 Excédents de résultat .....	15
2.2 Revenus.....	15
2.3 Charges .....	15
2.4 Marge brute d'autofinancement (excédent brut exploitation).....	16
2.5 Gestion de la dette .....	16
2.6 Tableaux des financements et des flux.....	17
2.7 Tableau vision générale (selon indicateurs Idheap) .....	19
2.8 Bourse communale .....	20
3 Domaines et bâtiments .....	21
3.1 Forêts – Alpages et pâturages .....	21
3.2 Bâtiments communaux.....	24
4 Travaux publics, environnement et urbanisme .....	25
4.1 Urbanisme et aménagement du territoire .....	25
4.2 Police des constructions .....	25
4.3 Routes.....	26
4.4 Espaces verts.....	27
4.5 Cimetières.....	27
4.6 Traitement des déchets.....	28
4.7 Assainissement – Réseau d’égouts.....	28
5 Formation, jeunesse, culture et églises.....	29
5.1 Ecoles.....	29
5.2 Bibliothèque communale .....	30
6 Sécurité publique.....	31
6.1 Police.....	31
6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers .....	31
6.3 SDIS Service de défense contre l’incendie et de secours .....	32
6.4 Protection civile .....	32
7 Affaires sociales .....	35
7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles.....	35
8 Services industriels .....	37
8.1 Service des eaux .....	37
8.2 Distribution d’énergie.....	38
9 Conclusions.....	39
10 Glossaire .....	40
11 Notes personnelles .....	41

## RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL GESTION DURANT L'ANNÉE 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2017.

Les comptes communaux font l'objet du préavis no 07/2018.

Le rapport est organisé, suite à la demande de la Commission de gestion, au plus proche du plan comptable, permettant une lecture parallèle avec les comptes.



## **Message de la Syndique Louise Schweizer**

L'année 2017 a été une année pleine de changements pour notre Commune.

Nous avons eu la chance de voir l'ouverture de deux nouvelles épiceries, mais aussi nous avons du faire face à des situations inattendues. Notamment :

Les fermetures de l'auberge communale et de la Poste et le départ du secrétaire municipal en place. Ces trois événements ont beaucoup occupé la Municipalité en 2017 tout comme l'étude du nouveau centre intercommunal scolaire prévu à Le Muids, Le Bix.

Le règlement des dernières démarches avec les anciens tenanciers de l'auberge et recherches intensives de nouveaux, la création d'un service postal à l'administration communale, l'engagement d'un nouveau secrétaire municipal et la mise à l'enquête du CSI Le Bix en fin d'année. Voici dans les grandes lignes les principaux défis relevés par la Municipalité durant l'année.

2017, toujours synonyme de nouveautés et de challenges, a également été l'année où la Municipalité a repris la gestion du jardin d'enfants à sa charge. Grâce au professionnalisme des employées en place, ainsi qu'à une gestion rigoureuse de la part de la Municipalité, les résultats de cette première année sont plus que satisfaisants et nous encouragent à poursuivre dans cette voie.

L'année dernière a également été l'année où une restriction d'utilisation de l'eau a dû être prononcée. Situation qui ne s'était pas reproduite depuis plusieurs années ! Bien que cette restriction visait à interdire uniquement l'arrosage au jet et le remplissage des piscines, elle démontre bien que les conditions climatiques évoluent, nous obligent à changer de paradigme et à prendre conscience que cette ressource est précieuse et pas inépuisable.

# 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1.1 Municipalité

### Répartition des dicastères et organisation - Législature 2016 – 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
<b>Mme Louise Schweizer</b>	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Affaires culturelles et sociétés locales Espaces verts et cimetières
<b>M. Christian Dugon</b>	Vice-Syndic	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours
<b>M. Nicolas Ray</b>	Municipal	Ecoles Enfance et jeunesse Informatique Forêts et alpages
<b>Mme Elvira Rölli</b>	Municipale	Urbanisme et aménagement territoire Police des constructions Infrastructures (Eau-Egouts) Affaires sociales
<b>M. Patrick Hübscher</b>	Municipal	Finances Routes

*Municipalité 2016 - 2021*

### Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures. La Municipalité a tenu 52 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses séances de travail pour débattre de sujets particuliers ou recevoir des citoyens.

### Représentations et délégations

La Municipalité participe – autant que faire se peut – aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante.

L'investissement en temps est conséquent mais nécessaire. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des affaires, d'échanger et de construire des relations.

### Relations avec les autorités cantonales et les collaborations intercommunales et autres

#### Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'Etat par l'entremise du Préfet du district. A ce propos, les Préfets inspectent chaque année les communes. A cette occasion il s'entretient avec le Président du Conseil communal, sa secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal et la Boursière communale. Cette année, sur demande du Service de la population (SPOP), la Préposée du Contrôle des habitants a également été entendue.

C'est l'occasion d'échanger, de dialoguer et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication régulière du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien :

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/>

Collaborations intercommunales et autres

Nous rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Ray Nicolas (CI) <sup>1</sup> - Dugon Christian, suppléant (CI)
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Dugon Christian (CI) – Patrick Hübscher, suppléant (CI) Ray Nicolas (CODIR) – Schweizer Louise (CODIR) <sup>2</sup>
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Röllli Elvira (CI) – Dugon Christian (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale Röllli Elvira (CODIR) – Schweizer Louise (CI), Ray Nicolas, suppléant (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Jura-Lac Schweizer Louise – Dugon Christian
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Schweizer Louise
ORPCI	Organisation régionale de la protection civile Dugon Christian (Président du CODIR) - Hübscher Patrick (CI)
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois Ray Nicolas (CODIR) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
RAT	Réseau d'accueil des toblerones Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
RÉGIONYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Röllli Elvira (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI)
SADEC	Traitement des déchets Dugon Christian (CI) – Ray Nicolas, suppléant (CI)
SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise
SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Röllli Elvira – Dugon Christian, suppléant

<sup>1</sup> CI = Conseil intercommunal

<sup>2</sup> CODIR = Comité directeur

SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle Dugon Christian (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Röllli Elvira (CI) – Dugon Christian, suppléant (CI)
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Röllli Elvira – Schweizer Louise, suppléante
STI	Service technique intercommunal Röllli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI)
UCV	Union des communes vaudoises Schweizer Louise

*Collaborations*

Cette liste – bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant, ou sur les sites internet des différentes associations intercommunales.

Il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué.

C'est une économie de moyens mais une perte de maîtrise des organes délibérants cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs.

Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. Statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.-
3. Autorisation générale de plaider.
4. Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016-2021.

En 2017, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1) ci-dessus et ceci pour la constitution principalement de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, égouts, etc...) ainsi que pour l'acquisition d'une parcelle de forêt (n° 567) situé dans le secteur Les Côtes.

Projet en cours – CSI Le Bix

L'un des principaux, si ce n'est le principal projet de cette législature est bien entendu le nouveau centre scolaire intercommunal du Bix qui devrait voir le jour d'ici 2020. Après l'acceptation du crédit d'étude en septembre 2016 par le Conseil communal, l'année 2017 a été entièrement consacrée à la réalisation de l'étude détaillée du projet afin de pouvoir, d'une part, déposer la demande de permis de construire et, d'autre part, de recevoir les soumissions des différents corps de métier permettant de calculer, au plus près de la réalité, les coûts de construction.

Le comité de pilotage du projet (COFIL), composé d'une quinzaine de membres dont 3 représentants de la Municipalité, s'est réuni à 7 reprises pendant l'année afin de faire le point sur l'avancée du projet et valider les différents choix qui s'offraient au maître d'ouvrage tout au long de l'étude.

Parmi les principales étapes réalisées en 2017, notons la validation de l'étude détaillée (juillet), ainsi que la fin de la mise à l'enquête publique (décembre) qui a débouché sur plusieurs oppositions en cours de traitement au début 2018.

Tout au long de l'année, différentes présentations du projet ont été conduites par la Municipalité auprès des habitants de la commune, du comité de direction et du conseil intercommunal de l'AISGE (futur propriétaire du bâtiment), de l'EPSGE et du Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Parallèlement au travail sur le bâtiment lui-même, la Municipalité s'est penchée sur les problèmes d'accès (piétons et véhicules) au futur complexe scolaire. Différentes études ont été menées à ce sujet.

Globalement, le projet avance selon le plan prévu et à la satisfaction de la Municipalité. Il représente cependant une charge importante de travail supplémentaire pour la Municipalité, mais également pour l'ensemble de l'administration communale.

### Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques, la complexité de la législation notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocat, aménagistes, etc...).

Par principe, nous transmettons un dossier à notre avocat dès que la partie adverse nous contacte par l'intermédiaire de son propre avocat.

En 2017, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions (env. 15 dossiers, dont 8 procédures toujours en cours). Les comptes reflètent les coûts effectivement dépensés en 2017 (CHF 27'812.40). Deux autres dossiers juridiques relevant de secteurs différents ont coûté CHF 21'394.60. En totalité, ce n'est pas moins de CHF 49'207.— qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Commune.

## **1.2 Conseil communal**

Les indications qui suivent sont la situation au 31 décembre 2017.

### Composition

Au 31 décembre 2017, l'autorité délibérante était composée de 48 membres<sup>3</sup> soit :

Allenbach André	Nile Alvarez Françoise
Baumgartner François	Nydegger Gwendoline
Berger Denis	Ohanessian Ivané
Bianchi Peter	Rais Valentin
Boscardin Flavio	Ramel Charles Emile
Boy Frédéric	Rêgo Roger
Brügger Christian	Rossier Christophe
Burbidge Rainsley Jacqueline	Rossier Claude
Crispoldi Luigi	Roux Yvan
Esseiva Philippe	Ruchat Mathieu
Esselborn François	Ruffet Natacha
Fasel Valentin	Thalmann Giavina Maryline
Fouchault Philippe	Trombini Christelle
Gassmann Alessandro	Uygun Inal
Grandjean Vincent	Van Zandijcke Geldreich Antonie
Grossrieder Hervé	Vincent Méliné
Guilloud Frédéric	Vout Nicolas
Hermann Didier	Voutat Pascal
Jaquet Eric	Vuille Jean-Pierre
Jaquet Sylviane	Vuille Nicolas
Klinkenbergh Dominique	Weber Patrick
König Patrick	Weinmann Fanny
Kriha Thomas	Weyer Jeanne-Marie
Messaoudene Christian	Zbinden Benoît

*Composition du Conseil communal*

<sup>3</sup> Le nombre légal de conseillers est de 55.

Bureau au 31 décembre 2017

---

Président :	M. Jean-Pierre Vuille
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	M. Christophe Patarin
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	M. François Esselborn
Scrutateurs :	Mme Gwendoline Nydegger Mme Méliné Vincent
Scrutateur suppléant :	Mme Fanny Weinmann M. Philippe Esseiva
Secrétaire :	Mme Maryline Thalman Giavina
Secrétaire suppléante :	Mme Linn Zenoni

---

*Composition du Bureau du Conseil communal*

Commission de gestion

---

Président :	M. Frédéric Guilloud
Membres :	M. André Allenbach M. Peter Bianchi M. Philippe Esseiva M. Eric Jaquet

---

*Composition de la Commission de gestion*

Commission des Finances

---

Président :	M. Jean-Marie Weyer
Membres :	M. Christian Brügger M. Didier Hermann M. Vincent Grandjean Mme Méliné Vincent

---

*Composition de la Commission des Finances*

Commission d'Urbanisme (la présidence est assumée alternativement)

---

Membres	M. Flavio Boscardin M. Frédéric Boy M. Philippe Fouchault M. Hervé Grossrieder M. Benoît Zbinden
---------	--

---

*Composition de la Commission d'urbanisme*

Commission de recours en matière d'impôts (CCRI) (la présidence est assumée alternativement)

---

Président :	M. François Esselborn
Membres :	Mme Sylviane Jaquet M. Christophe Patarin M. Nicolas Vout M. Patrick Weber

---

*Composition de la CCRI*

Délégations

---

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
------	---

---

AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley Mme Natacha Ruffet M. Thomas Kriha
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal du Conseil régional	M. Frédéric Guilloud M. Phillipe Esseiva (suppléant)
Réseau d'Accueil des Toblerones	Mme Fanny Weinmann M. Christophe Patarin (suppléant)

*Délégations du Conseil communal*

### Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à sept reprises soit les :

- 13 février 2017
- 15 mai 2017
- 26 juin 2017
- 4 septembre 2017
- 25 novembre 2017
- 20 novembre 2017
- 11 décembre 2017

### Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Règlement sur le jardin d'enfants communal – approuvé le 13.02.2017
No 2	Demande de crédit de CHF 40'000.— pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre Communale et Scolaire d'Arzier – approuvé le 13.02.2017
No 3	Demande de crédit de CHF 55'500.— TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation des cours d'eau et de milieux humides à Le Muids – approuvé le 15.05.2017
No 4	Demande de crédit de CHF 43'600.— TTC pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie – approuvé le 15.05.2017
No 5	Demande de crédit de CHF 119'610.— TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveau (PN) des Granges – Approuvé le 26.06.2017
No 6	Demande de crédit de CHF 1'970'000.— TTC pour le remplacement des collecteurs EU/EC et de conduites ESP du secteur Chemin Prés-du-Marguiller – Chemin Prés-de-la-Forge – Approuvé le 26.06.2017
No 7	Rapport de gestion 2016 – Approuvé le 26.06.2017
No 8	Comptes 2016 – Approuvé le 26.06.2017
No 9	Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue – Approuvé le 04.09.2017
No 10	Demande de crédit de CHF 185'200.- TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de St-Cergue RC 25-C-P – Approuvé le 04.09.2017
No 11	Demande de crédit de CHF 20'300.- TTC concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre communal et scolaire d'Arzier-Le Muids – Approuvé le 04.09.2017
No 12	Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et de la charpente du Mont-Roux – Approuvé le 25.09.2017
No 13	Demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux – Approuvé le 25.09.2017
No 14	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2018 – Approuvé le 25.09.2017
No 15	Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels – Approuvé le 20.11.2017

No 16	Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.- - Approuvé le 20.11.2017
No 17	Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux – Approuvé le 11.12.2017
No 18	Budget 2018 – Approuvé le 11.12.2017

*Préavis municipaux*

### **1.3 Greffe municipal**

#### Secrétariat municipal

Le secrétaire municipal est le pilier d'une Commune sur lequel s'appuie la Municipalité.

Alors que les Municipaux sont des miliciens et ne sont élus que pour une législature, lui reste le professionnel en place.

Après de longs mois d'instabilité à ce poste et ce malgré la grande qualité de nos trois remplaçants, en août ce poste a été repris en main de maître par Monsieur Quentin Pommaz. Conscient de la situation il n'a pas attendu pour mettre en place les éléments d'une communication efficace, transparente et durable, comme l'instauration de réunions hebdomadaires pour les chefs de services et l'administration.

Son expérience et ses compétences ont permis de remettre le navire à flot.

#### Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est désormais gérée par le Contrôle des habitants ; il est régulièrement sollicité pour donner renseignements et documents.

Le nombre de dossiers déposés se résume comme suit :

- Naturalisation ordinaire des étrangers (Art. 8 LDCV<sup>4</sup>) : 28 dossiers (Personne seule : 18 / Famille : 10 )
- Naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération (Art. 22 LDCV) Personne seule : 5
- Naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse (Art. 25 LDCV) Personne seule : 5
- Dossiers terminés (assermentation) en 2017 (déposés entre 2015 et 2016) : 19 dossiers / 34 personnes

D'autre part, la Municipalité a procédé à l'audition de 12 candidats durant l'année 2017 et a suspendu 2 dossiers car les conditions relatives à l'octroi de la bourgeoisie communale n'étaient pas remplies.

#### *Information du canton*

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral (Loi sur la nationalité) annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, plusieurs séances d'information, à l'intention des administrations communales, devaient avoir lieu d'ici au 31 décembre 2017. Ces séances ont cependant été reportées au premier trimestre 2018 en raison du report du vote du Grand Conseil sur la proposition de loi cantonale (loi sur le droit de cité vaudois). Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois dans sa séance du 19 décembre 2017.

#### Gestion des archives et plan de classement

La gestion des archives est assurée par la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines.

Notre mandataire suit durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

La décision de numériser une partie des archives a été prise en 2017 et sera budgétée sur plusieurs années, ceci dès 2018. Cela nous évitera une grande perte de temps en recherche et amènera une

<sup>4</sup> Loi sur le droit de cité vaudois

large plus-value dans le traitement des dossiers, notamment dans la conservation de l'historique et la rapidité de recherche.

#### Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de 45.00 CHF et sommes une des communes avec le plus haut taux de vente entre les cinq communes avoisinantes.

La statistique pour l'année 2017 se présente comme suit :

	<b>Total des cartes</b>	<b>Invendus</b>	<b>%</b>	<b>Vendus</b>	<b>%</b>
Janvier	62	26	41.94%	36	58.06%
Février	56	15	26.79%	41	73.21%
Mars	62	14	22.58%	48	77.42%
Avril	60	13	21.67%	47	78.33%
Mai	62	17	27.42%	45	72.58%
Juin	60	12	20.00%	48	80.00%
Juillet	62	16	25.81%	46	74.19%
Août	62	7	11.29%	55	88.71%
Septembre	60	4	6.67%	56	93.33%
Octobre	62	25	40.32%	37	59.68%
Novembre	60	22	36.67%	38	63.33%
Décembre	62	20	32.26%	42	67.74%
	<b>730</b>	<b>191</b>	<b>26.16%</b>	<b>539</b>	<b>73.84%</b>
Pour rappel, chiffres 2016	732	177	24.18%	555	75.82%

*Cartes journalières CFF*

#### **1.4 Personnel communal**

L'année 2017 a été mouvementée au sein du personnel communal.

Nous avons eu deux départs de collaborateurs qui ont été remplacés. Le premier au poste de forestier-bûcheron (M. Petit a remplacé M. Crausaz) et le deuxième au poste de secrétaire municipal (M. Pommaz a remplacé M. Roland).

Le départ de notre secrétaire municipal, poste clef au sein de notre Commune a nécessité l'engagement de trois remplaçants différents durant 8 mois. Cette situation n'a pas été facile à gérer, mais grâce à la compétence de ces remplaçants et à l'esprit d'équipe de tous nos collaborateurs qui se sont serré les coudes, nous y sommes arrivés. La Municipalité les remercie sincèrement tous pour leur engagement.

Trois nouveaux collaborateurs ont également été engagés pour de nouveaux postes :

M. Pannatier en tant que responsable de l'agence postale et adjoint administratif au greffe municipal. Mesdames Zwygart et Jesus de Almeida Comini pour la reprise du jardin d'enfant au niveau communal. Et deux jubilés de 10 ans ont été fêtés : Mme D'Onofrio Vuille et Mme Reulen Langel.

Ci-après vous trouverez le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée.

Secrétaire municipal	<b>M. Jean-Pierre Roland, Chef de service jusqu'en juin</b>	100 %
	<b>M. Quentin Pommaz, Chef de service dès août</b>	100 %
Adjoint administratif et resp. Office postale	M. Michel Pannatier, dès septembre	60 %
Secrétaire communale	Mme Carine Besson	20 %
Secrétaire assistante et Police des constructions	Mme Stijntje Reulen Langel	70 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
Bourse	<b>Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service</b>	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprenti :	
	M. Johan Vu, 2 <sup>ème</sup> année dès le mois d'août	100 %
Infrastructures communales	<b>M. Christian Vuillomenet, Chef de service</b>	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	20 %
	M. Georges Sublet	100 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
Service forestier	<b>M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service</b>	80 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Guillaume Barras	100 %
	M. Ludovic Crausaz jusqu'en mai	100 %
	M. Sébastien Petit dès juillet	100 %
	Apprentis :	
	M. Vivian Blanc, 3 <sup>ème</sup> année (jusqu'en juillet)	100 %
	M. Jérémie Délèze, 3 <sup>ème</sup> année (jusqu'en juin)	100 %
	M. Valentin Peccaud, 1 <sup>ère</sup> année (dès août)	100 %
	M. Cyril Vaucher, 1 <sup>ère</sup> année (dès août)	100 %
Service bâtiments et déchèterie	<b>M. Alain Ghilardini, Chef de service</b>	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting	40 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	+/- 15 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 15 %
Jardin d'enfants	Mme Kathrine Zwygart, Responsable	+/- 32 %
	Mme Elisabete Jesus de Almeida Comini	+/- 15 %

*Personnel communal*

## 1.5 Intérêts généraux

### Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre.

Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens.

Il diffuse tant les informations officielles que celles des sociétés locales et autres organismes.

### Sociétés locales

Notre Commune a la chance d'avoir de nombreuses sociétés locales, qui comme chaque année ont animé notre vie villageoise :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Badminton, Cagnotte le Demi-Muid, Chœur Mixte "L'Amitié", Chœur des Jeunes, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Groupe d'Aînés Soleil d'Automne, Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arzier et Saint-Cergue, Marché artisanal d'Arzier, Samaritains Vaud Section de Chésereux et environs, Ski Club Arzier / St-Cergue, Société de Développement d'Arzier-Le Muids, Société de Tir, Sportacus, Le Tock, le CALM.

Nous pouvons être reconnaissants d'avoir autant de sociétés qui n'hésitent pas à participer aux manifestations communales ou qui organisent leurs propres manifestations notamment :

Le Chœur Mixte de l'Amitié et le chœur des jeunes nous ont offert un magnifique spectacle.

La société de développement a à nouveau organisé la fête de la Fontaine, la nuit du jeu, le match de jass et le Bal du petit Nouvel An.

Le traditionnel marché artisanal a également rencontré un bel écho au sein de notre Commune.

L'année 2017 a connu deux évènements majeurs concernant la jeunesse sur le territoire communal : la dissolution de la société de jeunesse et la création de l'association des Brénards.

Au grand regret de la Municipalité, la société de jeunesse d'Arzier-Le Muids – St-Cergue a en effet décidé de se dissoudre par manque d'effectifs et de volontaires. Les Municipalités des deux communes ont accepté d'agir comme dépositaires et ont récupéré coupes, trophées et bannières qui sont depuis stockés aux archives communales pour être transmis à d'éventuels repreneurs désireux de relancer cette société de jeunesse. De même, le solde du compte en banque a été confié aux deux communes qui le tiennent à disposition.

Parallèlement, notre commune a vu la création d'une nouvelle association « Les Brénards » qui regroupe de nombreux jeunes habitant le territoire communal ou ayant gardé des liens profonds avec celui-ci. La Municipalité, désireuse de soutenir cette organisation et aidée de la travailleuse sociale de proximité (TSP) d'Espace prévention La Côte, a présenté au Conseil communal un préavis visant à aménager l'une des salles du sous-sol du CCS afin de la mettre à disposition de cette association. L'inauguration du local s'est déroulée le 16 septembre et a permis aux jeunes adultes de notre commune de présenter fièrement à la population les travaux entrepris.

### Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

Début janvier déjà, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël.

Au printemps se déroule la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

En été, la fête des enfants, soutenue par la Commune, mais organisée par des bénévoles, clôt généralement l'année scolaire. Cette année cette fête a dû se dérouler sous la forme d'un goûter, car nos sociétés locales étaient occupées à l'organisation d'un grand événement : les 30 ans de notre Centre Communal et Scolaire ! Cet anniversaire a donc pu être fêté dignement le 30 septembre, grâce à l'aide de nos sociétés et au corps enseignant, que nous remercions chaleureusement ici.

Le 1<sup>er</sup> août a comme d'habitude eu lieu à Le Muids.

La sortie des retraités a lieu en automne et cette année, nous sommes allés au musée de la Cloche et à l'écomusée du Lac d'Annecy.

A l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, nous sommes allés rendre visite à nos 59 aînés de plus de 80 ans et leur avons amené une petite bouteille de vin ou une Amaryllis pour ces dames, mais chacun a reçu une douceur de notre Chocolaterie d'Arzier-Le Muids.

A la même période commencent les fenêtres de l'avent, toujours autant fréquentées, puis pour clore l'année a lieu notre Noël villageois, qui fête l'arrivée du Père-Noël en personne!

En 2017, pour la deuxième année consécutive, nous avons eu la chance de pouvoir non seulement fêter le 101<sup>ième</sup> anniversaire de notre centenaire de l'année passée, Madame Guilloud, mais également une nouvelle centenaire, Madame Mercier. Nous leur avons rendu hommage avec la Préfecture.

Les manifestations de la bibliothèque communale ponctuent également l'année avec les contes de printemps, les contes pour adultes, les contes d'automne et la nuit du conte.

## **1.6 Informatique**

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel agréé par l'Etat de Vaud pour tous les logiciels nécessaires à l'administration communale.

Mme Odette D'Onofrio Vuille est en charge de l'informatique et assure le lien avec le fournisseur, le secrétaire municipal est son remplaçant. En 2017, la boursière a consacré 112 heures pour le suivi de l'informatique.

Ofisa a fourni 40 heures de services techniques pour la maintenance du serveur et des divers postes. L'évolution des systèmes informatiques nous oblige à maintenir notre matériel à jour d'où la nécessité de remplacer des ordinateurs chaque année.

Nous avons soumis un préavis au Conseil communal en novembre pour le changement de notre serveur informatique ainsi que pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des salaires et la mise en place de la gestion électronique des documents (GED), permettant l'archivage numérique d'un bon nombre de documents. Le déploiement de ces nouveaux programmes est prévu sur le premier semestre 2018.

## 2 FINANCES

### Message de M. Patrick Hübscher, Municipal

Le but d'un rapport de gestion n'est pas celui d'une analyse détaillée du bilan et des comptes d'exploitation. L'objectif est d'en faire une synthèse, en l'occurrence de produire pour la Commune un compte rendu qui présente l'état actuel de la situation financière. Voici un résumé tiré de données sélectionnées.

### 2.1 Excédents de résultat

L'exercice clos au 31 décembre 2017 enregistre, d'une part, un excédent de revenus de CHF 193'534.63 contre un excédent de charges de CHF 167'000.79 budgétés et affiche, d'autre part, un écart positif de CHF 50'571.58 (+35.37%) par rapport aux comptes de 2016 (CHF 142'963.05).

### 2.2 Revenus

L'accroissement des revenus pour l'exercice 2017 s'explique tant par le principe de prudence appliqué sur les estimations initiales des comptes de fonctionnement, que par des hausses effectives de recettes sur les personnes physiques et sur la propriété:

<b>Impôts Personnes Physiques</b>	<b>2017</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<i>en milliers de francs</i>	<b>comptes</b>	<b>budget</b>	<b>comptes</b>
<b>Revenus</b>	7'456	6'750	7'488
<b>Fortune</b>	1'276	950	1'039
<b>Source</b>	210	133	95
<b>Total</b>	<b>8'942</b>	<b>7'833</b>	<b>8'622</b>
<b>Propriété</b>			
<b>Impôts fonciers</b>	1'063	1'002	1'024
<b>Droits de mutation</b>	739	450	597
<b>Impôts gains immobiliers</b>	379	282	172
<b>Total</b>	<b>2'181</b>	<b>1'734</b>	<b>1'793</b>

Par rapport au budget 2017, les revenus ont augmenté de CHF 2'774'130, soit +16.93% (cf. tableau des charges et revenus par nature dans le rapport des comptes).

### 2.3 Charges

Au niveau de l'exploitation, le coût des dicastères, sur lesquels la Commune a une véritable emprise de gestion, ont été maîtrisés:

<b>Dicastères</b>	<b>2017</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<i>en milliers de francs</i>	<b>comptes</b>	<b>budget</b>	<b>comptes</b>
<b>Administration générale</b>	1'744	1'728	1'633
<b>Domaines et bâtiments</b>	2'918	2'982	3'119
<b>Travaux</b>	2'134	2'289	2'148
<b>Service industriels</b>	1'012	1'225	1'007
<b>Total</b>	<b>7'808</b>	<b>8'224</b>	<b>7'907</b>

Enfin, l'effort péréquatif en matière de facture sociale ne montre aucun signe de ralentissement. La facture augmente en 2017 (15.98%) tout comme en 2016 (14.96%) et 2015 (17.27%). Sur quatre ans, l'appréciation est de plus de 156%, soit un taux annuel de 11.76% par an. Si le taux actuel est maintenu, en février 2021 la facture sociale aura doublé. Et souligner que le pourcentage des charges péréquatives sur les revenus fiscaux "normalisés" (CHF 10'182'681) est de 55.10%:

Facture péréquative <i>en milliers de francs</i>	Comptes		écarts	%
	2017	2016		
<b>Facture sociale - verticale</b>	3'209'763	2'767'566	442'197	15.98
<b>Péréquation horizontale</b>	1'971'725	1'944'359	27'366	1.41
<b>Réforme policière</b>	429'582	442'527	-12'945	-2.93
<b>Total</b>	<b>5'613'087</b>	<b>5'156'468</b>	<b>456'619</b>	<b>8.86</b>

Par rapport au budget 2017, les charges ont augmenté de CHF 2'413'594, soit +14.58% % (cf. tableau des charges et revenus par nature dans le rapport des comptes).

## 2.4 Marge brute d'autofinancement (excédent brut exploitation)

Obtenue par la différence entre les recettes et les charges courantes, elle permet d'évaluer le niveau de liquidité produit par l'activité et la capacité à générer son propre financement.

Elle sert aussi à rembourser des emprunts et à augmenter le fonds de roulement. Pour 2017, les charges courantes ont été maîtrisées et les recettes sur personnes physiques et impôts spéciaux ont contribué, dans des proportions presque similaires, à l'augmentation de la marge d'autofinancement:

Marge d'autofinancement (MAB) <i>en milliers de francs</i>	2017	2016
<b>MAB</b>	<b>2'043</b>	<b>2'049</b>
<b>Emploi (MAB)</b>		
Diminution dette hors AISGE	306	213
Augmentation investissement	584	1'159
<i>Total</i>	<i>890</i>	<i>1'372</i>
Augmentation fonds de roulement	1'153	677
<b>MAB</b>	<b>2'043</b>	<b>2'049</b>

Comparée aux investissements nets 2017 (CHF 1'963'890), la marge d'autofinancement (CHF 2'043'342) couvre le besoin de financement.

## 2.5 Gestion de la dette

Une bonne gestion de la dette signifie une gestion opportune en fonction des échéances et des taux d'intérêts. Le portefeuille des emprunts se présente comme suit:

Emprunts	31.12.2017		31.12.2016	écart
<b>Court Terme</b>	5'668'000	29%		
<b>Moyen et Long Terme</b>	14'158'000	71%		
<b>Total emprunts</b>	19'826'000	100%		
<b>Total hors CSI Le Bix</b>	<b>18'154'500</b>		<b>18'461'000</b>	-306'500

Grâce à une pondération des échéances, entre court terme (29%) et moyen-long terme (71%), le taux d'intérêt moyen s'est fixé à 1.11%, notamment dû à l'incidence des taux négatifs à court terme. Pour cette tranche, le taux d'intérêt reçu pour emprunter (*intérêt versé à l'emprunteur et payé par le créancier*) s'est établi à -0.2874%.

L'impact de cette conjoncture favorable, tant du marché monétaire que des capitaux, a permis d'abaisser le coût des intérêts passifs des emprunts de CHF 76'229.

Concomitamment, la dette, hors CSI Le Bix, a baissé de CHF 306'500. Pour ce qui est du plafond d'endettement de CHF 25'400'000, le solde affiche un montant disponible de CHF 7'245'500.

Enfin, concernant le degré d'endettement de la Commune, le total des emprunts (CHF 18'154'000) par rapport aux revenus annuels (CHF 19'157'786) montre un ratio d'endettement de 0.95%, quotité considérée comme bonne.

En résumé, l'exercice 2017 peut être évalué de satisfaisant au vu des résultats.

Ci-après, un condensé de données qui permet de présenter l'état actuel des finances de la Commune.

## 2.6 Tableaux des financements et des flux

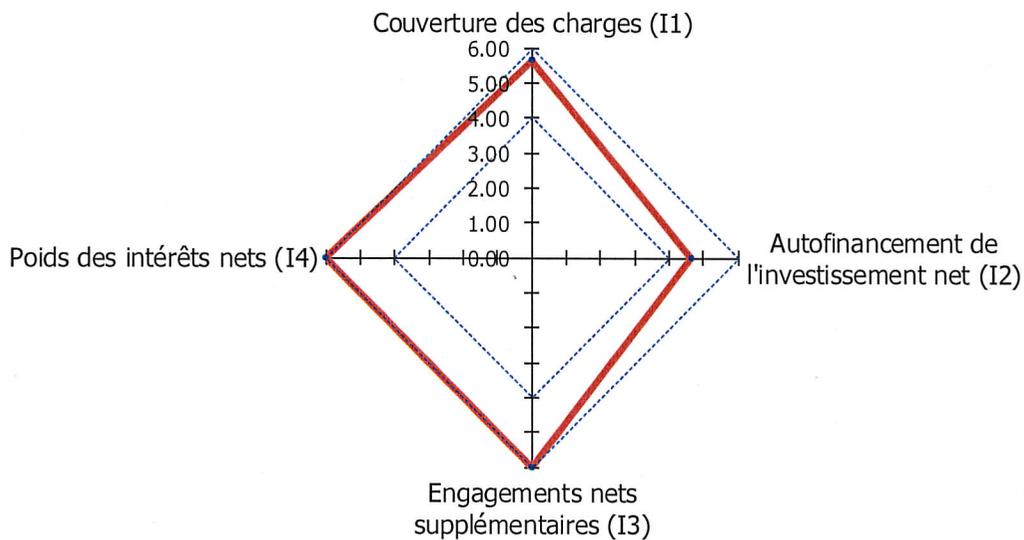
Emplois et Sources					
Rubrique	Emplois	2017	Rubrique	Emplois	2016
910	augmentation trésorerie	416'893	910	augmentation trésorerie	698'218
911	augmentation des débiteurs	567'990	911	augmentation des débiteurs	208'221
912	amortissement patrimoine financier	17'083	912	amortissement patrimoine financier	242'409
913	augmentation actifs transitoires	17'193	913	augmentation actifs transitoires	
914	augment. & amortis. patrimoine administratif	1'933'410	914	augment. & amortis. patrimoine administratif	1'021'760
916	augmentation subventions et participations	6'200	916	augmentation subventions et participations	7'037
917	autres amortissements	24'280	917		
920			920	diminution créanciers	360'088
922	diminution emprunts moyen & LT	3'465'000	922	diminution emprunts moyen & LT	213'000
925	diminution passifs transitoires	213'357	925		
				reprise réserves	38'000
		-6'661'406			-2'712'733
Rubrique	Sources	2017	Rubrique	Sources	2016
912	diminution patrimoine financier	17'083	912		
913			913	diminution actifs transitoires	20'792
914			914	diminution patrimoine administratif	36'945
920	augmentation créanciers	62'598	920		
921	augmentation emprunt court terme	4'500'000	921		
923	augmentation engagement et fonds spéciaux	38'383	923		
925			925	augmentation passifs transitoires	568'638
	capacité d'autofinancement	2'043'342		capacité d'autofinancement	2'086'358
		6'661'406			2'712'733

## Flux de Trésorerie 2017 et 2016

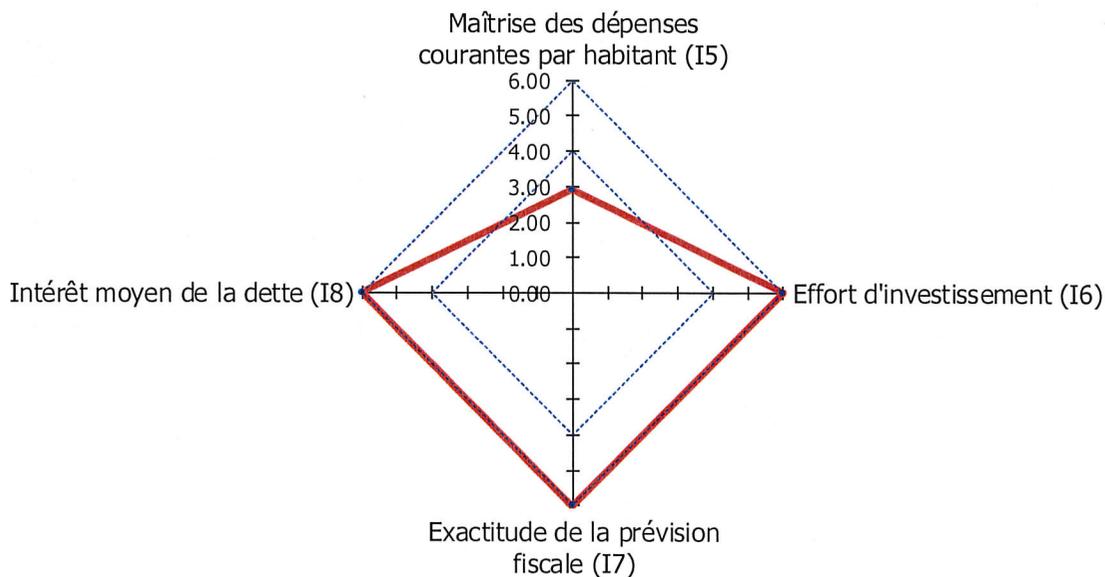
Rubrique	Flux Trésorerie s/ activité (méthode indirecte)	2017	MAB	2017	écart	2016	MAB	2016
	excédent	193'535						142'963
330	amortissement financier y.c mobilier, personnes physiques et morales	17'083						67'780
331	amortissement administratif	943'339						967'238
928	augmentation nette (+) / réserve	889'385	2'043'342	2'043'342		2'049'629	2'049'629	871'648
911	augmentation débiteurs	-567'990						-208'221
913&925	varations des transitoires	-230'550		-798'540		381'209		589'430
	<b>Flux provenant de l'activité</b>			<b>1'244'802</b>	-1'186'036	<b>2'430'838</b>		
	<b>Flux Trésorerie s/ investissement</b>							
912	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine financier			17'083				-138'006
912	amortissement patrimoine financier			-17'083				-104'403
914	augmentation (-) / diminution (+) patrimoine administratif			-990'071				36'945
914	amortissement patrimoine administratif			-943'339				-1'021'760
916	augmentation (-) / diminution (+) avances subventions et participations			-6'200				-7'037
917	autres dépenses à amortir			-24'280				
	<b>Flux utilisé dans l'investissement</b>			<b>-1'963'890</b>	729'629	<b>-1'234'261</b>		
	<b>Flux Trésorerie s/ financement</b>							
918	diminution (-) / augmentation (+) avances financements spéciaux							
920	diminution (-) / augmentation (+) créanciers			62'568				-360'088
921	diminution (-) / augmentation (+) emprunts court terme			4'500'000				
922	diminution (-) / augmentation (+) emprunts MT et LT			-3'465'000				-213'000
923	diminution (-) / augmentation (+) engagements fonds spéciaux			38'383				36'726
928	reprise (+) / réserve							38'000
	<b>Flux provenant du financement</b>			<b>1'135'951</b>	1'634'313	<b>-498'362</b>		
	<b>Variation nette trésorerie</b>			<b>416'863</b>		<b>698'215</b>		
	correctif							
910	<b>Trésorerie début exercice</b>			<b>1'016'208</b>		<b>317'990</b>		
910	<b>Variation nette trésorerie</b>			<b>416'893</b>		<b>698'218</b>		
	<b>Trésorerie en fin exercice</b>			<b>1'433'101</b>		<b>1'016'208</b>		

## 2.7 Tableau vision générale (selon indicateurs Idheap)

### Santé financière



### Qualité de la gestion financière



## 2.8 Bourse communale

Mme Odette D'Onofrio Vuille, cheffe de service, boursière communale, déploie son activité dans les domaines suivants :

- Gestion opérationnelle de la facturation et des encaissements des comptes de fonctionnement.
- Gestion de la masse salariale et du flux administratif.
- Gestion de la trésorerie et des emprunts.
- Gestion de la correspondance avec les Administrations et les contribuables.
- Etablissement du budget avec le concours des Municipaux.
- Mise en place du plan d'investissement en fonction des dicastères.
- Construction de la planification financière avec le collège municipal.
- Publication des comptes annuels, y compris commentaires, et bilan.
- Sur demande des Municipaux, participation aux séances de la commission des finances.
- Formation et encadrement d'un apprenti employé de commerce.

A ses côtés, Madame Véronique Pégaitaz s'emploie, avec assiduité, aux charges suivantes :

- Facturation et saisie des fournisseurs.
- Suivi du contentieux et mutations diverses liées à la facturation des eaux et égouts.
- Saisie du décompte d'heures pour l'ensemble du personnel communal, pour les affectations internes et les statiques fédérales.

Enfin, Monsieur Johan Vu continue son apprentissage d'employé de commerce avec succès. Le 1<sup>er</sup> août, il est passé en 2<sup>ème</sup> année de formation. Ses tâches englobent la saisie comptable, l'aide à l'agence postale et la formation auprès du secrétariat communal.

### Portefeuille des assurances

ProConseils Solutions SA, entreprise de courtage en assurances, gère le portefeuille à notre satisfaction. La boursière communale assure le lien avec le courtier.

### Portefeuille locatifs

Rytz et Cie SA, gérance immobilière, gère le portefeuille de nos appartements à notre satisfaction. La boursière communale assure le lien avec la gestionnaire.

## 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

### 3.1 Forêts – Alpages et pâturages

#### Introduction

L'année 2017 représenta un cycle régulier, sans grand événement majeur, au niveau forestier mais avec quelques changements concernant le personnel appelé à gérer le patrimoine communal. Notons quand même la réussite de nos deux apprentis qui ont obtenu leur CFC. Le marché des bois a vu une légère hausse des prix (fait réjouissant) et ainsi toute la récolte a pu être écoulee à un prix raisonnable. Nous avons, aussi, profité de cette magnifique année, pour entretenir le réseau des chemins forestiers. En plus, toutes les coupes martelées ont pu être réalisées et ainsi la possibilité annuelle, soit 7'400 sv, a été prélevée dans les 1'800 hectares que comptent les forêts communales d'Arzier-Le Muids. Aucun événement météorologique n'est venu bouleverser la quiétude de notre domaine forestier.

#### Personnel

L'équipe du service des forêts a connu quelques transferts durant l'année 2017. En effet, après plusieurs années à œuvrer au sein de notre service des forêts, M. Ludovic Crausaz, a décidé de changer d'orientation professionnelle tout en restant au service de la forêt Suisse. Pour le remplacer, nous avons engagé, M. Sébastien Petit, un ouvrier français, titulaire d'un brevet forestier (reconnu en Suisse) avec une grande expérience dans les forêts Jurassiennes (12 ans à Saint-Cergue). La bonne nouvelle de l'année est venue de nos deux apprentis. Vivian Blanc et Jérémie Déléze ont réussi leur CFC et sont ainsi devenus, au terme de trois ans de formation, des forestiers-bûcherons diplômés. Belle aventure pour toute l'équipe forestière et surtout BRAVO à Vivian et Jérémie !

Si Vivian poursuit son travail en forêt, Jérémie a repris le chemin des études afin d'obtenir un diplôme HES en foresterie. Bon vent à eux pour leur futur. Pour les remplacer, la commune a engagé deux nouveaux jeunes qui ont entamé leur formation en août. Bienvenue à Valentin Peccaud et Cyril Vaucher.

#### Formation continue

2017 ne fut pas une année de référence en matière de formation continue. Guy Favre, garde forestier, a pris part à quelques journées thématiques concernant les traitements sylvicoles des forêts. Notre chef d'équipe, Christian Brzakalla a suivi une journée de cours liés aux nouveautés en matière de soins sylvicoles. Quant à Sébastien Petit, il a découvert les méthodes enseignées aux apprentis afin de pouvoir les épauler au mieux. Il a, également, suivi un séminaire sur le sujet brûlant des plantes invasives. De plus, notre personnel a participé, activement, à la journée "citoyenneté" organisée par la commune en faisant découvrir le territoire communal à nos jeunes citoyens.

#### Achat de matériel

Peu d'investissement durant l'exercice 2017, nous avons changé quelques tronçonneuses afin de garantir un tournus légitime.

#### Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2017	1'270.00 sv	259.00 sv	148.00 sv	0.00 sv	1'677.00 sv
Automne-Hiver 2017	6'000.00 sv	354.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	6'354.00 sv
Total	7'270.00 sv	613.00 sv	148.00 sv	0.00 sv	8'031.00 sv

Durant l'année 2017, nous avons exploité un peu plus que la possibilité communale annuelle. Ce prélèvement supplémentaire est dû, principalement, aux excellentes conditions météorologiques dont nous avons bénéficié tant au printemps que durant l'automne. Nous avons exploité un peu plus de bois dans les séries intermédiaires 3 et 4. Les interventions se sont, également, concentrées dans des zones où nous pouvons profiter de l'opportunité du subventionnement en faveur du grand tétras (subvention Haut-Jura) ou lié à la biodiversité en forêt (pâturages boisés). Le faible enneigement, au printemps, a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Au cours de cet exercice 2017, peu de bois ont été mis en vente sur pied (une seule coupe) ce qui engendra des coûts d'exploitation plus élevés mais qui a, aussi, généré des revenus plus conséquents. La mécanisation permet de contenir les coûts (surtout dans les pâturages) mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats.

Avec une météo assez clémente en début d'année, des bois de service ont pu être mis sur le marché rapidement. Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de cinquante hectares qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié en partie des subventions. A la mi-août, l'équipe forestière a recommencé une saison de coupes.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne et environ 700 sv ont été vendues sur pied à l'entreprise David et Jean-Claude Jaquet. La commune a livré environ 200 stères de bois vert à ses citoyens soit en bois long, soit en ballots. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Les bois d'industrie s'en sont allés chez Kronospan pour la fabrication de panneaux style OSB. Cela représenta, tout de même, près de 1'000m<sup>3</sup>. C'est, par contre, un peu plus compliqué avec les bois destinés à la fabrication de plaquettes forestières. Le Marché étant saturé et la bonne météo ne fût pas un allié ! 500 épicéas ont été plantés au Molard afin de compléter suite à une coupe et surtout pour permettre à nos apprentis de maîtriser la plantation d'arbres.

#### Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année normale pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. En effet, la route des Orgères a bénéficié d'une couche de gravillon afin de la renforcer par l'entreprise Pittet-Chatelan. Puis, l'entreprise CBF de Montricher a remis à neuf le chemin du Creux des Abériaux avec du gravier concassé que l'équipe forestière a complété avec la pose de plusieurs renvois d'eau en bois fabriqué les jours de pluie au hangar forestier. Les travaux du chemin de la Combe à Bernard ont dû être déplacés au printemps 2018. L'entretien courant du réseau communal n'a pas été négligé, c'est nos forestiers bûcherons communaux qui ont assuré cette tâche. Plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse. 2017 coïncida, également, avec la clôture de la mise en place du plan sectoriel Givrine-Marchairuz.

#### Couvert à plaquettes

La consommation en plaquettes forestières a bien diminué. La météo étant bien clémente durant l'année 2017 en fut un des éléments. Tandis que le chauffage du CCS a fonctionné au mazout pendant tout l'automne, à cause de pannes à répétition de la chaudière à plaquettes. De ce fait, nous avons dû écouler notre bois de déchetage sur des autres marchés à des prix bas.

#### Centre communal d'entretien

Nous avons profité de l'an 2017 pour consolider les aménagements dans ce centre d'entretien (installation pour le sel). Depuis maintenant quatre ans, le personnel communal a bien pris ses marques et profite entièrement cet outil de travail très fonctionnel.

### Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué quelques petits travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduit ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier communal.

### Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre équipe forestière a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. Ces travaux étaient pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la DGE.

### Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2017, notre personnel forestier a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts et l'aide pour la préparation des différentes manifestations communales permettent à l'équipe communale de diversifier leurs travaux. Les bûcherons gèrent aussi, les branches de sapins ainsi que les sapins de Noël et leur distribution.

### Clôtures

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux, nous avons découvert quelques surprises durant le printemps, principalement de la casse dans les piquets en bois due à la neige. Suite à des coupes d'arbres durant l'hiver, certains tracés ont été remis à neuf en fils lisses. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prennent du temps et ceci au détriment de l'exploitation forestière proprement dite.

### Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne près du chemin des Abeilles. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, mûretier indépendant, a assuré un suivi efficace que certains tronçons en réparant quelques brèches. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage est assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante.

### Entretien des chalets

Après plusieurs années sans travaux d'importance sur notre patrimoine alpestre, les grandes manœuvres ont débuté par la réfection du toit de la partie « rural » de l'Arzière. Le soleil aidant, les travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions. La charpente d'origine a subi un gros lifting et la tôle a été complètement changée.

### Conclusion

2017 représenta une année normale pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une augmentation des arbres bostrychés en 2018. De plus, quelques gros coups de vents peuvent nous réserver quelques mauvaises surprises lors de la fonte des neiges.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos arbres, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Notre équipe forestière communale a subi bien des changements cette dernière année, espérons que 2018 soit plus calme et que nous pourrions travailler dans la continuité.

Pour terminer par le point sensible des finances. Nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et

cantonales à bon escient. Nous profitons, également, de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maître de nos ventes de bois. Cependant, le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt.

### 3.2 Bâtiments communaux

#### En bref

D'une manière générale, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes. Durant l'année 2017, la Municipalité a déposé deux préavis visant à entreprendre des travaux de rénovations ou d'aménagement dans les bâtiments communaux (CCS).

#### Auberge communale

En prévision de la réouverture de l'auberge, des travaux de maintenance ont été effectués, en particulier la régulation du chauffage, une reprise de l'étanchéité de la toiture et un contrôle des installations électriques et de sécurité.

#### Bâtiment de l'administration

Le bâtiment de l'administration a subi quelques travaux de minime importance afin d'accueillir l'agence postale dès le mois d'octobre 2017. D'autre part, le parquet de la salle du Conseil a été entièrement poncé et vitrifié, ce qui représente la dépense la plus lourde dans l'entretien de ce bâtiment pour l'exercice 2017.

#### CCS

Deux préavis ont été déposés pour ce bâtiment (n°02/2017 et 11/2017) durant l'année. Le premier visait à l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs pour les jeunes et autres sociétés locales, ceci au sous-sol du CCS. Quant au second, il concernait la rénovation de la cuisine de la salle des maîtres. L'éclairage habituel des couloirs ainsi que celui des préaux couverts intérieurs a été remplacé par de l'éclairage LED.



#### Stand de tir

L'annexe du stand, reconstruite suite à l'acceptation du préavis 01/2016 a été mise à disposition de ses utilisateurs à l'automne 2017. Reconstruction nécessaire au vu de l'état constaté lors de la démolition de l'ancien local qui a dévoilé de sérieux dégâts irréparables. (Préavis 16/2014). Ce fut l'occasion d'y intégrer deux WC, nous permettant ainsi de disposer du portacabine qui était accolé au stand et qui est actuellement installé à la place de fêtes à Le Muids. Le container matériel a quant à lui été repris par la déchetterie.

## 4 TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

### 4.1 Urbanisme et aménagement du territoire

Nous vous annonçons dans le rapport 2016 le dépôt auprès de l'Etat de notre projet de révision du plan général d'affectation (PGA). La détermination du canton a été de refuser notre projet et de nous le renvoyer avec moult modifications exigées.

Ceci étant, nous avons repris en main ce travail de manière différente. En effet, nos instances supérieures ont décidé que le Plan Directeur Communal n'était plus nécessaire. Dorénavant c'est un nouveau dossier surnommé « Vision Communale » qui doit être rédigé et que nous avons étudié avec notre bureau d'urbanisme Plarel. Ce nouveau document est également un passage obligé pour obtenir les subventions octroyées par le Canton pour le redimensionnement de la zone à bâtir.

Pendant ce temps, nous avons toujours tenu le même discours auprès des propriétaires, architectes et promoteurs : que le risque est grand de déposer à l'enquête des projets de nouvelles constructions surtout sur des parcelles vierges au vu de notre surdimensionnement. Nous ne pouvons pas interdire les mises à l'enquête. Pour limiter les frais, certains projets ont été présentés simplement sous forme de demande d'implantation.

Bien sûr que le canton a réagi et mis en zone de réserve plusieurs parcelles à la fin de la mise à l'enquête. Ce sont des parcelles décentralisées ou en bordure de zone agricole ou forestière.

La possibilité d'appliquer une zone réservée sur l'entier du territoire communal a été largement étudiée par la Municipalité. Bien que cette démarche eût permis à la Municipalité de pouvoir travailler sur la révision du PGA avec une situation figée, elle a été jugée beaucoup trop restrictive pour l'ensemble des administrés. En effet, une telle démarche aurait soulevé bon nombre d'oppositions qu'il aurait fallu traiter, retardant d'autant la révision du PGA faute de ressource en personnel. D'autre part, les coûts liés à une telle procédure ont été estimés disproportionnés en regard du résultat escompté.

C'est donc naturellement que la Municipalité poursuit cet exercice de vision communale, en gardant pour objectif de préserver au mieux les intérêts de ses administrés tout en répondant de manière satisfaisante aux exigences de la LAT.

### 4.2 Police des constructions

2017 n'a pas connu une grande diminution des demandes de permis de construire. En effet, ce n'est pas moins de 67 permis de construire ou autorisations qui ont été délivrés durant l'année. Nous rappelons ici que certains dossiers n'aboutissent pas mais sont tout de même étudiés par l'administration et nécessitent donc également du temps et des ressources. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des permis délivrés en fonction de l'avancée des travaux.

<b>Permis octroyés</b>	Enquête publique (30j.)	6 dossiers
- <b>pas commencés</b>	Dispensé d'enquête publique (72d RLATC)	5 dossiers
<b>Permis octroyés</b>	Enquête publique (30j.)	10 dossiers
- <b>en cours</b>	Dispensé d'enquête publique (72d RLATC)	6 dossiers

<b>Permis octroyés</b>	Enquête publique (30j.)	1 dossiers
- <b>travaux terminés</b>	Dispensé d'enquête publique (72d RLATC)	18 dossiers
<b>Autorisations municipales</b>		21 dossiers

*Permis de construire octroyés*

Les projets soumis à la procédure d'enquête publique génèrent de plus en plus d'interventions des tiers (oppositions ou observations).

L'examen de la demande, les résultats de l'enquête, impliquent un travail soutenu et conséquent des parties publiques concernées (Municipalité, administration, service technique, juriste, etc.) et les frais qui en découlent sont importants et ne sont pas totalement couverts par les taxes et émoluments perçus.

Sur le fond – la procédure LATC le permet – la conciliation est tentée mais, souvent, le résultat est moins bon que le remède proposé. A défaut, la Municipalité statue sur la demande en rappelant les voies de recours. C'est ainsi que quelques affaires sont en cours de jugement.

Force est de constater que la marge de tolérance de la société tend sensiblement à diminuer.

### 4.3 Routes

#### Dégâts hivernaux

Le coût des dégâts pour l'hiver 2016-2017 s'est élevé à CHF 5'500.--. Il s'agit principalement de bordures en béton cassées, de cercles de chambre de visite fissurés, de cunettes cassées.

Une grande partie de ces dégâts est accidentelle, générés par le personnel communal affecté au service hivernal. Par contre nous devons déplorer trois accidents non signalés.

Relevons que ces incidents sont à qualifier de normaux vu les conditions d'engagement auxquelles nos services sont confrontés.

Chaque année, environ 1'500 piquets à neige sont posés pour signaler les ouvrages au bord des routes. Cette saison seulement 20 piquets plastique ont été cassés.

#### Passage à niveau des Pins

En 2017, Le NStCM a réalisé d'important travaux entre la gare d'Arzier et le viaduc d'Oujon. Nous avons participé à ces travaux et profité de l'absence de trains pour poser une cunette d'évacuation des eaux claires en amont des voies et pour refaire l'enrobé en amont et aval du passage à niveaux.

#### Sentiers pédestres

Un nouveau sentier a été créé, il s'agit du sentier de la Colonie. Celui-ci relie le quartier des Viroux à la route des Montagnes. La signalisation pédestre a aussi été adaptée pour le plus grand bonheur des randonneurs.

#### Signalisations routières

Comme chaque année notre signalisation souffre des embardées des automobilistes. Cette année 2017 nous avons eu quatre accidents où de la signalisation a été endommagée.

Par chance les personnes se sont annoncées et nous avons pu refacturer ces dégâts.

- Le 14.01.2017, le miroir de la route des Montagnes a été fauché. Montant du matériel CHF 800.-
- Le 03.02.2017, les aménagements floraux du chemin des Pins ont été passablement touchés par une embardée qui a créé une petite pollution aux hydrocarbures. Montant des dégâts CHF 560.-

- Le 20.11.2017, une voiture a fini son chemin dans les escaliers en dessous du parking des Pins. Montant des travaux CHF 300.--
- Le 20.12.2017, une voiture a fini son chemin dans la signalisation installée au bas du chemin de la rencontre en dessus du quartier de la Caroline. Montant des travaux CHF 690.—

D'autre part, courant 2017 nous avons eu deux candélabres cassés. Les personnes se sont annoncées. Les frais de réparation, pour un montant de CHF 9'000.--, ont été remboursés par les assurances des conducteurs.

#### Balayage mécanique

Depuis cette année nous disposons d'une balayeuse mécanique. Cet engin répond à nos besoins. Son usage régulier limite les dépôts dans les gueules de loup et dans nos canalisations.

### **4.4 Espaces verts**

#### Place de jeux

Les principaux travaux ont été réalisés sur la place de jeux du Relais de Mômes d'Arzier. Les copeaux ont été changés et la pelouse a été refaite.

Sur la place de jeux du Muids, 3 jeux pour enfants ont été changés. Des recks avec un tapis de sol ont été installés en lieu et place des perches.

#### Mobilier urbains

Nous avons installé une table et 2 bancs supplémentaires au milieu du village du Muids, près de la fontaine. Nous avons également changé le banc installé vers le passage à niveaux de Fin d'Elez et nous prévoyions d'installer un banc à la Vy de Begnins vers les Grands Champs.

Les aménagements floraux sous le parking du CCM et dans le triangle du chemin des Pins ont été identiques aux années précédentes.

### **4.5 Cimetières**

Nous avons eu 14 décès durant l'année 2017. Treize personnes ont été incinérées. Trois urnes ont été enterrées et une personne a été inhumée au cimetière d'Arzier.

En 2016, il avait été convenu de mettre en œuvre l'assainissement des cimetières pour permettre la réalisation de columbarium. Des travaux ont été réalisés dans ce sens par la création d'un registre informatique des inhumations lié à des plans.

L'engagement par la municipalité de ne plus utiliser de désherbant chimique depuis 2016 a eu pour conséquence que les cimetières ont été envahis par les mauvaises herbes. Pour contenir celles-ci nous avons effectué avec satisfaction deux traitements à la vapeur des allées. Nous tenterons à nouveau cette opération en 2018.

Afin de limiter aussi le temps passé au désherbage des cimetières il a été décidé au printemps 2017 d'engazonner une grande partie des allées du cimetière d'Arzier. Le résultat est bon, cette opération sera réalisée en 2018 pour le cimetière du Muids.

Le séquoia du cimetière d'Arzier crée toujours d'importants problèmes. Le premier est la déformation du sol par ses racines qui créent des dégâts sur les tombes les plus proches. Le deuxième est le risque lié aux chutes de branches qui peuvent blesser les visiteurs et casser les aménagements funéraires. Une taille de toilette a été réalisée pour limiter le deuxième risque.

## 4.6 Traitement des déchets

### Déchetterie

Au cours de l'année 2017, la déchetterie s'est dotée de plusieurs containers récupérés du CCS et du stand de tirs. Ces portacabines, modifiés et déposés par notre équipe, sont destinés à recevoir les déchets plastiques, sagex, cassettes, cd, etc. repris par l'entreprise DESA avec laquelle nous avons conclu un contrat de reprise de ces matériaux. Une broyeuse à sagex a également été installée.

La récupération des déchets organiques est largement suivie par nos citoyens comme le montre le tableau des statistiques. L'augmentation des compostables nous pose quelques problèmes, une réflexion pour une meilleure gestion se poursuit afin de stabiliser voire diminuer ce grand volume en encourageant le compostage privé par exemple. De plus la machine qui nous permet de pousser le tas et de le charger est en bout de vie, nous obligeant à engager plus souvent l'entreprise qui reprend ces déchets.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Statistique des déchets						
Descriptif	2017			2016		
	Montant hors TVA (HTVA)	To	Charges	Revenus	To	Charges
Ordures ménagères	310.130	CHF 146'661.06	CHF 113'371.15	260.900	CHF 118'886.68	CHF 95'807.70
Carton	47.450	CHF 10'250.25	CHF 3'001.00	56.790	CHF 9'878.93	CHF 3'057.10
Papier	98.870	CHF 3'200.00	CHF 5'361.93	118.960	CHF 3'528.65	CHF 5'014.07
Verre	138.860	CHF 4'564.40	CHF 6'715.80	124.000	CHF 4'058.46	CHF 7'630.50
Ferraille	58.827	CHF 3'396.55	CHF -	52.370	CHF 3'755.85	CHF -
Déchets encombrants	40.550	CHF 11'503.91	CHF -	161.680	CHF 40'801.15	CHF -
Déchets compostables	275.300	CHF 34'894.12	CHF -	267.220	CHF 59'878.95	CHF -
Bois traité	100.400	CHF 18'196.00	CHF -	104.250	CHF 19'326.78	CHF -
Appareils électroniques	6.412	CHF -	CHF 1'135.70	7.804	CHF -	CHF 1'331.65
Déchets organiques méthanisables	33.370	CHF 12'697.00	CHF -	39.000	CHF 12'954.00	CHF -
Déchets spéciaux ménagers (Répartition s/nbre habitants)	3.048	CHF 5'510.89	CHF -	N/A	CHF 5'401.55	CHF -
Déchets inertes	164.320	CHF 12'223.60	CHF -	192.000	CHF 15'017.35	CHF -
Huiles et matières grasses	1.629	CHF 442.73	CHF -	<i>Pas de collecte</i>		
PET	7.570	CHF -	CHF -	7.470	CHF -	CHF -
Textiles	30.212	CHF -	CHF -	10.627	CHF -	CHF -
<b>Totaux</b>	<b>1'316.948</b>	<b>CHF 263'540.51</b>	<b>CHF 129'585.58</b>	<b>1'403.071</b>	<b>CHF 293'488.35</b>	<b>CHF 112'841.02</b>

*Statistique des déchets*

Pour répondre aux vœux de la Commission de gestion, le tableau ci-dessus résume les charges et les revenus pour chaque type de déchets. Il est nécessaire de souligner que les chiffres présentés ci-dessus ne suffisent pas à calculer le taux de couvertures des comptes « déchets » (451 et 452). En effet, des données supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir calculer ce taux. A titre d'information, le taux de couverture de ce compte est de 85.59 % pour 2017, contre 76.71 % pour 2016. Soit une augmentation de 8.88 % due à une gestion rigoureuse.

## 4.7 Assainissement – Réseau d'égouts

Le préavis 06/2017 pour la réalisation du séparatif EC, EU et le changement des canalisations ESP des quartiers Prés-du Marguillier et Pré de la Forge a été présenté et accepté par le conseil le 22.05.2017. Le chantier a débuté seulement en octobre car nous avons eu plusieurs oppositions. Le chantier est resté ouvert jusqu'au 24.12.2017. Les travaux reprendront en 2018 après la période hivernale.

## 5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISES

### 5.1 Ecoles

#### Introduction

En 2017, l'Établissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'038 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit 6 élèves de moins qu'en 2016.

#### Association intercommunale - AISGE

En 2017, trois préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal par le CODIR tous acceptés :

01/2017 : Comptes 2016

---

02/2017 demande de crédit de CHF 46'000.00 pour le remplacement et la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex ».

---

03/2017 : Budget 2017

---

Rappelons que l'AISGE est propriétaire des collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier (depuis 2011), ainsi que du bâtiment de l'enfance à Trélex (depuis 2016) ; les autres bâtiments scolaires et parascolaires sont loués. L'association intercommunale a salarié, à des taux variables, 38 personnes en 2017 en charge de l'administration, de la comptabilité, des cantines scolaires de Genolier, Givrins, Trélex et St-Cergue et des accompagnants pour le péditrain.

#### École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 6P scolarisés au CCS d'Arzier est de 169 élèves en 2017, soit une dizaine de moins que l'année précédente. Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 7 classes, raison pour laquelle les deux "portacabines" ont dû être changés et agrandis pour répondre aux normes de sécurité et d'hygiène. Notre commune n'est pas la seule à constater un « trop plein » d'élèves : c'est en particulier le cas pour la commune de St-Cergue dont la nouvelle école, actuellement en construction, a dû être agrandie avant même d'entrer en service.

#### École secondaire

En 2017, l'Établissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte 487 étudiants (dont 152 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 30 classes à Genolier. Ici également, le manque de locaux se fait cruellement sentir avec un taux d'occupation de plus de 110%.

#### Nouvelle organisation scolaire

Avec l'entrée en vigueur de la LEO, une nouvelle découpe des années d'école obligatoire est également mise en place : de deux cycles (8 années de primaire et 3 années de secondaire), le canton de Vaud va passer à trois cycles (4 années du cycle 1, 4 années du cycle 2, et 3 années de secondaire). Ce découpage doit se réaliser non seulement sur le plan scolaire et éducatif, mais également géographique, les enfants du cycle 2 (allant de la 5P à la 8P) devant être regroupés sur un site commun. Dans le cadre de l'EPSGE, il est prévu de regrouper les enfants du deuxième cycle dans le futur CSI Le Bix (voir chapitre 1 « Projet en cours ») pour plus d'informations à ce sujet).

#### Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;

- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le département.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Le conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises en 2017.

### Transports scolaires

Dans la mesure du possible, les enfants se rendent à pied à l'école lorsque le bâtiment se trouve dans leur village d'habitation. Dans les autres cas, des transports en commun sont mis en place par l'AISGE, principalement par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

En 2017, l'AISGE exploite quatre lignes de péditrain, dont deux sur la commune d'Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier et St-Cergue -> La Chèverrie -> Arzier) utilisées par une vingtaine d'enfants en tout.

### Conclusion

Tout comme en 2016, la situation des écoles est inquiétante, de par le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires. Seule la réalisation du nouveau centre intercommunal scolaire à Le Muids, prévu pour 2020, pourra offrir aux jeunes des 5 communes de l'AISGE des conditions d'études conformes aux normes cantonales.

## **5.2 Bibliothèque communale**

Mesdames Vietti et Menoud ont proposé, comme d'habitude, des contes de saisons (Pâques, été, automne, nuit du conte et fenêtre de l'Avent). Les contes de la Saint-Valentin n'ont pas eu lieu ; une date du mois de mai avait été choisie, cependant le succès n'a pas été au rendez-vous. La manifestation a donc été annulée. La traditionnelle nuit du conte a enchanté petits et grands le 10 novembre ; depuis quelques années nos bibliothécaires se font un plaisir d'animer elles-mêmes la soirée, à la plus grande satisfaction de tous.

2017 en chiffres :

- 27 inscriptions, dont 12 adultes et 15 jeunes pour un montant de CHF 270.00 + 135.- de cotisation
- 126 renouvellements de cotisations pour un montant de CHF 630.00
- 6 amendes pour un montant de CHF 35.00
- 8'543 documents sortis, soit -3.3% par rapport à 2016
- dont 1'504 prêts aux écoles, soit -3.7%
- dont 7'039 prêts au public, soit -3.3%
- Sur le total des 8'543 livres empruntés, 8'212 proviennent de notre fonds et 331 du fonds Bibliomédia.
- 469 nouveaux livres ont été équipés et catalogués par nos bibliothécaires. Il y a donc 353 livres de plus pour les jeunes ainsi que 116 livres de plus pour les adultes.
- Le coût des nouvelles acquisitions en 2017 : CHF 6'031.30.

Ces chiffres ne représentent pas la totalité des nouveaux livres en rayon, en effet, nous avons, en plus, la chance de recevoir de beaux livres de la part de certains de nos lecteurs. Nous restons cependant exigeants quant à l'état des livres ainsi qu'à la probabilité d'emprunt.

Pour conclure, c'est toujours avec beaucoup de plaisir et de motivation que nos bibliothécaires font vivre le village par le biais de cette bibliothèque et ceci grâce à leur implication et leur enthousiasme.

## 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 Police

#### Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs un nouveau concept de poste de gendarmerie mobile a été institué. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un jeudi matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretenir les liens de proximité avec les citoyens
- Echanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

#### Manifestations et demandes d'autorisation

Les organisateurs de manifestations ont l'obligation d'annoncer leurs intentions auprès de la Municipalité.

Un portail informatique cantonal appelé POCAMA est à disposition à cet effet. Cet outil invite l'utilisateur à détailler son projet, son organisation et fournir les pièces nécessaires à la compréhension de la demande.

Le dossier est ensuite traité, examiné par les partenaires (services du Canton) et soumis à préavis. Une fois les avis recueillis, l'autorisation est délivrée ainsi que, le cas échéant, un permis pour la vente des boissons alcooliques (permis temporaire).

Le système donne satisfaction et permet de maîtriser le sujet. Notons qu'il peut identifier les manifestations présentant des dangers pour la sécurité publique, la population ou les biens.

En 2017, l'administration communale a traité 13 demandes POCAMA.

### 6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants est toujours parfaitement géré par Madame Carine Besson, qui grâce à son sourire et sa bonne humeur reçoit les nouveaux habitants dans les meilleures conditions.

Voici quelques chiffres concernant notre population :

#### **Population**

<u>Recensement</u>	<u>Total</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553

31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693
31.12.2016	2565	1864	701
31.12.2017	2653	1888	765

#### **Quelques autres chiffres :**

14 naissances et 14 décès  
54 fonctionnaires internationaux  
732 catholiques  
673 protestants  
1248 autre confession ou sans religion

Notre préposée a œuvré afin de gérer 497 mutations (arrivée, départ, naissances, décès, etc....).

### **6.3 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours**

18 communes font partie de l'association SDIS Nyon-Dôle et sont représentées au Conseil intercommunal, présidé par Mr. Daniel Gallay, Municipal à Borex. Le Conseil s'est réuni à 2 reprises en 2017 afin de valider certains préavis dont les comptes, le règlement et le budget pour 2018.

Sans entrer dans les nombreux détails que contient le rapport de gestion et d'activités 2017 très complet du SDIS Nyon-Dôle (à consulter sur le site [www.sdis-nyon-dole.ch](http://www.sdis-nyon-dole.ch)), il est à relever le nombre assez stable d'interventions dans notre région pour lesquelles les incendies représentent 23%, les inondations 20% et les pollutions 19% pour les principales. Au total 449 interventions pour 2017 contre 445 en 2016. A Arzier – Le Muids, 12 fois les pompiers sont intervenus.

En 2017, 459 jours de cours ont été effectués (y compris les cours de protection respiratoire).

A ce propos le site de St- Cergue compte 15 porteurs.

Il ressort de la comptabilité du SDIS Nyon-Dôle que la participation des 18 communes s'élève à CHF 1'708'158.61. Pour notre commune, une contribution de CHF 86'114.31, représentant un coût de CHF 33.57 par habitant nous est demandée.

Le site de St-Cergue, commandé par le capitaine Alain Badan est constitué d'un effectif de 50 membres qui ont participé aux missions imposées.

3 exercices DAP (détachement d'appui) ont permis au personnel de ce détachement de nous prouver leur efficacité en effectuant des cours avec l'échelle remorquable, le matériel pour les inondations, ainsi que le matériel de ventilation et la motopompe. Il a également pu s'exercer aux techniques d'intervention feu ainsi qu'à l'engagement sur un objectif reculé et situé très à l'extérieur du réseau d'eau, ceci en collaboration avec les ambulanciers d'AS Nyon.

C'est au total 34 interventions du SDIS Nyon-Dôle qui ont été enregistrées dont 11 sur Arzier et 23 sur St-Cergue. 7 engagements pour divers travaux de sécurité et manifestations ont été effectués par ce corps.

### **6.4 Protection civile**

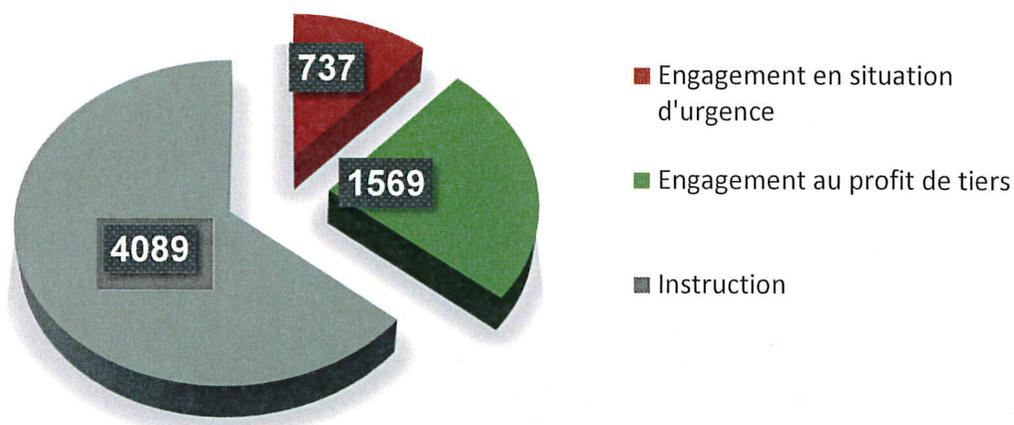
En 2017, chaque soldat incorporé à l'ORPC Nyon a reçu une convocation pour 3 jours de cours de répétition au minimum, conformément à la loi. Les cours suivants ont eu lieu en 2017 :

- Compagnie 1 FIR : 13 au 17 mars
- Compagnie 2 FAR Etat-Major : Supprimée fin 2016
- Compagnie 3 FAR Appui & Assistance : 09 au 13 octobre
- Compagnie 4 FAR Appui & Assistance : 07 au 13 septembre
- Compagnie 5 FAR Appui & Assistance : 12 au 16 juin
- Compagnie 6 FAR Appui & Assistance : 08 au 12 mai

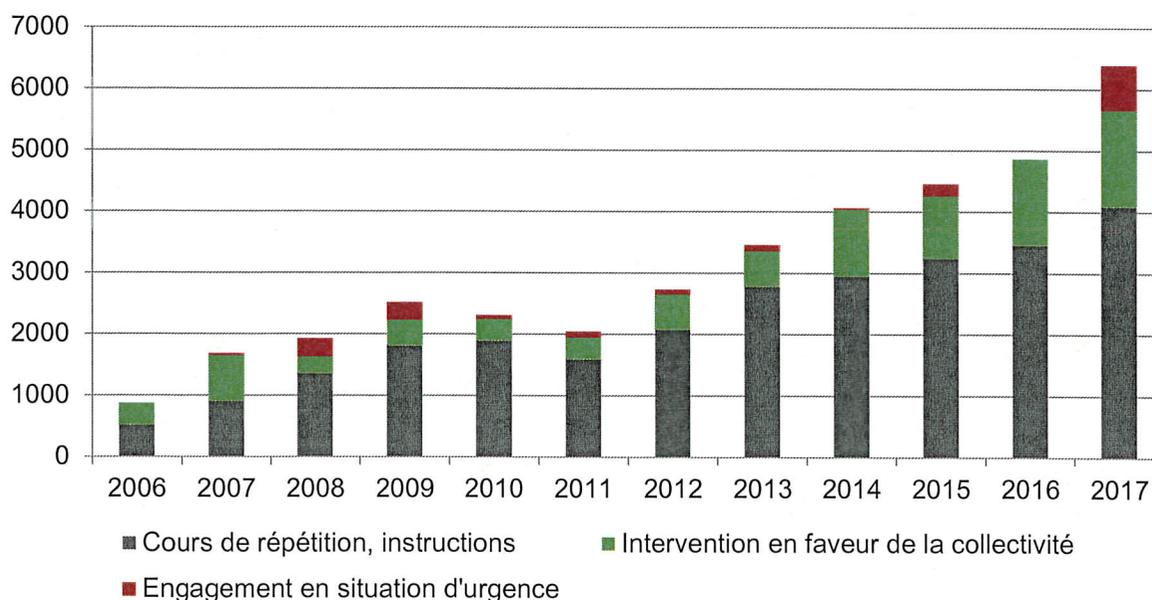
– Compagnie 7 FAR Appui & Assistance : 12 au 14 juillet

En 2017, 6395 jours de services ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une augmentation de 31.5% par rapport à l'année précédente. Quelques 1569 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 737 jours ont été effectués lors d'engagements en situation d'urgence alors que 4089 jours ont été effectués pour les cours de répétition. L'augmentation des jours de services est due à la combinaison de l'accroissement de l'effectif de 180 hommes associée aux interventions en situation d'urgence et au déplacement de certains TUP en engagement au profit de tiers.

Répartition des jours de services en 2017



Evolution du nombre des jours de service par mission depuis 2006



## Eléments financiers

	2015	2016	2017
<b>Nombre de jours de service</b>	4'459 jours	4'862 jours	6'395 jours
<b>Frais annuels des cours</b>	Fr. 289'597.-	Fr. 278'834.-	Fr. 272'980.-
<b>Subventions</b>	Fr. 111'240.-	Fr. 119'310.-	Fr. 158'970.-
<b>Facturations des engagements</b>	Fr. 138'275.-	Fr. 147'968.-	Fr. 224'492.-
<b>Nombre de promus (gradés)</b>	43	28	24

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Coût	17.18	17.02	17.23	17.55	17.17	15.07	15.09	14.55	15.59	14.94	16.01
Jours	6'395	4'862	4'459	4'066	3'458	2'749	2'070	2'316	2'522	1'970	1'984

*Coût par habitant de la PCI*

Les comptes 2017 bouclent avec des charges de CHF 2'379'086.— pour un budget de fonctionnement prévu à CHF 1'969'410.—. Pour tout notre district, le nombre d'habitants estimé pour le budget s'élevait à 96'300, ce qui représente un coût par habitant de CHF 17.23. Le nombre officiel d'habitants au 31.12.2016 pour la répartition des comptes s'élevait à 96'093, ce qui représente un coût effectif par habitant de CHF 17.18. Au final, la participation des communes s'élève à CHF 1'706'018.24 en augmentation de CHF 93'254.91.

## 7 AFFAIRES SOCIALES

### 7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles

#### Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants est géré autour de réseaux régionaux. La commune d'Arzier-Le Muids est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones depuis sa création en compagnie de 15 autres communes de la région. Il a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de jour pour les nourrissons, les enfants et les adolescents tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles.

#### AISGE – Accueil de jour

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par trois directrices (une administrative et deux pédagogiques) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

#### Accueil préscolaire

Sur le territoire communal, « Le Relais des Mômes » offre 22 places en nurserie-garderie, réparties en 5 pour la nurserie, 7 pour les « trotteurs » (18 à 30 mois environ) et 10 pour les enfants de plus de 30 mois. La structure est ouverte toute l'année, à l'exception d'une pause de 3 semaines en été et de la période entre Noël et Nouvel-An.

L'équipe éducative se compose de 3 personnes en nurserie et 4 en garderie, accompagnée d'un apprenti et de deux stagiaires.

Pendant l'année 2017, le taux de remplissage de la structure a dépassé les 80%, particulièrement pour la nurserie où les places offertes ne suffisent pas à répondre à la demande, obligeant les parents à placer leurs enfants dans d'autres structures membres du RAT.

#### Accueil parascolaire (UAPE)

Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P), c'est également « Le Relais des Mômes » qui offre un accueil tant le matin (dès 7 heures du matin) que pendant la pause de midi ou l'après-midi, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h30. 48 places sont à disposition avec une pointe à 60 pour la tranche de midi et sont supervisées par une équipe de 7 personnes accompagnée d'un apprenti.

En 2017, le taux de remplissage de l'UAPE atteint les 45% (60% en excluant le mercredi) globalement. La tranche de midi, elle, est complète les 4 jours pleins de la semaine, poussant la Municipalité à explorer de nouvelles pistes pour élargir l'offre sur cette plage.

#### Jardin d'enfants communal

Au mois de janvier 2017, la commune d'Arzier-Le Muids a repris la gestion du jardin d'enfants à sa charge.

Il accueille jusqu'à dix enfants par matinée, âgés de 30 mois jusqu'à leur entrée à l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h45 à 11h45. Il occupe la salle de vie de l'UAPE du Relais des Mômes en l'absence des écoliers et reste fermé pendant les vacances scolaires car les locaux sont occupés par les centres aérés de l'AISGE.

Le jardin d'enfants est un lieu d'accueil qui permet aux enfants de découvrir la vie en collectivité et offre une expérience de socialisation avant l'entrée à l'école. Il permet aux enfants un temps de découverte de soi et des autres, dans un environnement où l'objectif principal reste le plaisir. Il s'agit

pour chaque enfant de trouver sa place dans le groupe, de pouvoir exprimer ses émotions, d'apprendre à communiquer, à écouter et à développer son autonomie.

Chaque jour, différents ateliers sont proposés aux enfants, tels que :

- atelier cuisine
- atelier gymnastique, parcours de motricité et expression corporelle
- atelier peinture,
- éveil à la musique
- etc.

Une à deux fois par semaine le Jardin d'enfants passe la matinée en forêt, dans un lieu facilement accessible et régulièrement fréquenté. Grâce aux bûcherons de la commune, nous avons un magnifique canapé forestier parfaitement adapté pour se réunir et partager une collation. Des activités libres et accompagnées sont proposées avec le matériel trouvé sur place. Ces expériences en pleine nature permettent à l'enfant d'entrer en contact avec le monde et d'avoir une meilleure connaissance de lui-même. Il est ainsi sensibilisé au respect de la nature, à son environnement tout en développant ses connaissances, sa psychomotricité et sa créativité.

Tous les jours en milieu de matinée une collation composée de fruits frais (livrés par "La Petite Epicerie" d'Arzier) est offerte aux enfants.

Une place importante est laissée aux jeux libres durant la matinée. Le jeu permet aux enfants de développer leur imagination et leur créativité. Il facilite la résolution de problèmes, la socialisation et aide l'enfant à trouver sa place dans le groupe et dans la société.

Lors de la reprise du Jardin d'enfants au mois de janvier 2017, il y avait 5 enfants inscrits par jour, au mois de décembre le nombre est passé à de 9 et les inscriptions ne cessent de croître.

## 8 SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 Service des eaux

#### Production de la source de la Raisse et des Coteaux

En 2017, la source de la Raisse a malheureusement battu un record, elle a été tarie pendant plus de 182 jours.

Le 7.12.2017 la source des Coteaux a aussi battu un record, elle n'a produit que 80 litres/minute alors que sa production moyenne est de 180 litres/minute.

Tous ces manques d'eau ont dû être comblés par le refoulement de l'eau potable depuis la station SIDEMO et de la SAPAN, soit un total de 191'079 m<sup>3</sup> pour 2017.

#### Entretien des zones de captage de la Raisse et des Coteaux

Comme chaque année depuis 2016, les zones S2 et S3 de la source de la Raisse sont fauchées et nettoyées. Nous avons en plus cette année arraché une souche, ce qui facilitera grandement l'entretien de cette parcelle pour les années à venir.

L'entretien de la zone S1 de la Raisse consiste à contrôler le puits de captage, aucun élément n'est à signaler pour l'année 2017.

Pour les zones S2 et S3 de la source des Coteaux, rien à signaler car il s'agit d'une nappe située entre 20 et 40 mètres de profond.

Pour la zone S1 de la source des Coteaux, rien à signaler.

#### Nettoyage des réservoirs

Le manque d'eau à nos sources de la Raisse et des Coteaux dès le début de l'année ne nous a pas permis de réaliser le nettoyage des réservoirs des Sendys et des Coteaux en 2017. Les ordonnances de la SSIGE nous permettent un nettoyage tous les deux ans, nous n'avons donc pas dérogé aux ordonnances en vigueur.

#### Fuites sur notre réseau d'eau potable.

Courant cette année nous avons eu 8 fuites sur notre réseau de distribution.

- Les 11 et 17.12.2017, il y a eu deux importantes fuites d'eau au chemin des Granges. 20 ménages ont été coupés d'eau durant 4 heures. Montant des travaux CHF 4'500.—
- Le 06.07.2017, lors de travaux du NStCM, l'entreprise MEMBREZ qui dégrappait le ballast des voies a aussi arraché la conduite de Daniel LOUP. Un ménage coupé d'eau durant 3 heures. Les frais de cette remise en état ont été directement pris en charge par l'entreprise MEMBREZ.
- Le 22.11.2017 au chemin des Côtes 28. Une importante fuite d'eau a coupé 21 ménages durant 2 heures. Montant des travaux CHF 12'000.—
- Le 4.04.2017, rue de l'Eglise, une importante fuite d'eau a coupé 9 ménages durant 3 heures. Montant des travaux CHF 5'500.—
- Le 11.05.2017 au passage des Aigles, une fuite d'eau a coupé 6 ménages durant 3 heures. Montant des travaux CHF 7'500.—
- Le 10.07.2017 la conduite d'eau sous pression qui alimente le CCS s'est fissurée. Montant des travaux CHF 4'000.—
- Le 12.07.2017, au chemin des Clyettes, une fuite d'eau a coupé 8 ménages durant 5 heures. Montant des travaux CHF 9'550.—
- 

#### Incident sur la canalisation de refoulement

Le 5 juillet 2017 la conduite de refoulement MONTANT - SENDYS a été endommagée par une pelleuse travaillant sur le chantier du NStCM. La canalisation a été hors service pendant trois jours.

Pendant ce laps de temps nous avons alimenté le réseau d'eau potable d'Arzier par la réserve d'eau stockée dans le réservoir des Sendys, car la source de la Raisse était tarie.

Le 7 juillet tout est rentré dans l'ordre et nous avons pu à nouveau refouler de l'eau depuis la station SIDEMO du Montant.

#### Pose et échange de compteurs

Durant l'année, nous avons posé 9 compteurs pour de nouvelles constructions et changées 14 compteurs de plus de 25 ans.

#### Restriction d'eau potable

Le manque de précipitations durant l'hiver 2016 -2017 a eu pour résultat que le manque d'eau s'est fait ressentir dès le début de l'année et jusqu'à l'automne. Une restriction a donc été mise en place début juillet et jusqu'à fin octobre uniquement pour les arrosages au jet ainsi que le remplissage de piscine.

## **8.2 Distribution d'énergie**

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 863.711 MWh d'énergie thermique (916,4 en 2016) qui se réparti comme suit :

Consommateur	Répartition en MWh
Ecole	439.901
Caroline 2 A	48.217
Caroline 2-4-6-8	255.941
Pré-Morlot 1	47.256
Auberge	25.070
Appartement Village 15	18.413
Abris PC	20.473
Abris PC (militaires)	8.44

*Consommation chaleur – force*

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est de 454 m3 de copeaux de bois et 71'000 l de Mazout.

Notre installation photovoltaïque installée sur la toiture du CCE (400m2) a produit 64.99 MWh en 2017 contre 63.628 MWh en 2016.

Une production totale de 263.038 MWh depuis sa mise en service représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 184.07 tonnes.

## 9 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 06/2018 concernant le rapport de gestion 2017,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal no 06/2018 concernant le rapport de gestion 2017,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2017.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 avril 2017 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique		Le Secrétaire
		
Louise Schweizer		Quentin Pommaz

## 10 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
ESGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PEBOV	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNJV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des toblérones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

*Glossaire*

